

GSMP - Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire 2021

Comme annoncé avec l'appel de cotisation, la situation sanitaire a conduit le conseil d'administration à organiser l'assemblée générale à distance.

Les rapports ont été envoyés aux adhérents individuellement le 6 avril 2021, par courrier ou par e-mail pour tous les adhérents ayant communiqué leur adresse électronique.

Selon leur choix, les adhérents ont pu voter par un bulletin « papier » ou électroniquement. La date limite était fixée au 18 avril. Pour permettre le délai d'acheminement du papier, le conseil a arrêté les votes le 22 avril à 12h.

Une seule question a été reçue, qui concernait la prise en compte d'un vote par internet.

1. Rapport moral.....	1
1.1 L'évolution du groupement	1
1.2 Les représentants du groupement et leurs attributions	1
1.3 Les actions de votre groupement en 2020	2
2. Rapport financier.....	3
3. Comment se présente l'année 2021 ?.....	4
4. Résolutions et résultat des votes.....	4

1. Rapport moral

Malgré une année sous le signe de la crise sanitaire, le GSMP a poursuivi son travail et ses actions au service de ses adhérents.

1.1 L'évolution du groupement

Le nombre d'adhérent reste stable même si l'on constate quelques radiations consécutives à des changements de propriétaires. Nous enregistrons des nouvelles adhésions, ce qui permet au groupement de maintenir la représentativité des propriétaires forestiers privés sur le territoire et auprès des différents partenaires et interlocuteurs du GSMP.

A noter que la surface forestière du groupement a gagné 110 ha pour s'établir au 31 décembre 2020 à 8 567 ha, soit environ le tiers de la surface boisée du Pilat.

1.2 Les représentants du groupement et leurs attributions

Les administrateurs : *Hélène Frachon, Françoise Lecornu, Antoine Crozet, Benoit Danse, Pierre-François Genthial, Henri Méjean, Michel Pierret, Jean Tardy, Florent Tatin, Robert Vallat et Robert Vallot.*

Le bureau :

<i>Président</i>	<i>Robert Vallat</i>
<i>Vice-président</i>	<i>Henri Méjean</i>
<i>Trésorier</i>	<i>Florent Tatin</i>
<i>Secrétaires</i>	<i>Jean Tardy et Robert Vallot</i>

Représentations :

<i>Fransylva 42</i>	<i>Jean Tardy, Robert Vallat</i>
<i>Communication Fransylva 42</i>	<i>Hélène Frachon, Françoise Lecornu</i>

<i>Union Forestière de la Loire</i>	<i>Florent Tatin, Robert Vallot</i>
<i>Copil Charte du Pilat</i>	<i>Florent Tatin, Henri Méjean</i>
<i>Natura 2000</i>	<i>Francoise Lecornu, Antoine Crozet</i>
<i>Référents Chasse</i>	<i>Michel Pierret, Robert Vallat</i>
<i>Fibois 42</i>	<i>Robert Vallat</i>
<i>Leader (Parc Naturel régional)</i>	<i>Henri Méjean, Robert Vallat</i>
<i>Relations avec le PNR</i>	<i>Henri Méjean, Robert Vallat</i>

1.3 Les actions de votre groupement en 2020

Depuis notre assemblée générale de Marllhes, les réunions des administrateurs ont été un peu moins nombreuses : 3 réunions du conseil d'administration et 4 réunions du bureau, pour notamment suivre le projet relatif à l'évolution de la forêt du Pilat et la rédaction de la nouvelle Charte Forestière du territoire pour 2020-2026. Afin de répondre aux enjeux du Groupement, les membres du bureau envisagent une réunion mensuelle en 2021.

La difficulté d'organisation de réunions a aussi réduit considérablement nos rendez-vous en forêt. Entre les deux confinements, le CRPF a toutefois pu organiser trois évènements : une réunion sur le thème des gros bois dans la sapinière et deux réunions sur la hêtraie du Pilat.

Co-animée par Julien Blanchon et Sophie Lafond, la réunion sur les gros bois a rappelé que « gros bois » ne rime pas forcément avec « beau bois ». Une gestion planifiée de sa forêt est indispensable pour produire du bois de qualité (avec l'aide d'un document de gestion par exemple). Cette rencontre sur la commune de Marllhes a été l'occasion d'emprunter la nouvelle route forestière du Bois des Cartaires. Elle s'est clôturée à la scierie Chorain par une présentation de ce scieur local sur les débouchés des gros bois. Tous les participants ont apprécié le verre de l'amitié offert par l'entreprise familiale.

En automne, la hêtraie a été mise à l'honneur. Deux visites en forêt privée ont rappelé les fondamentaux de la sylviculture du hêtre et présenté le dispositif mis en place par le Département de la Loire : une aide financière pour accompagner les propriétaires dans la préservation et la gestion des milieux qualifiés « espaces naturels sensibles » (le Progrès : éd. du 29/09).

L'équilibre forêt-gibier a été un sujet souvent abordé. Comme chaque année, Michel Pierret, référent chasse du groupement, a organisé les relevés de placettes en sapinière. Ces relevés sont appelés à mesurer la pression du gibier sur la régénération naturelle. Nous remercions les bénévoles sans l'aide desquels ces suivis ne seraient pas possibles et lançons un nouvel appel à participer en 2021 !

Le bilan sera rendu au mois de mars. Une rencontre a été organisée à la fédération de chasse de la Loire au mois de septembre pour discuter de l'évolution des plans de chasse et de la possibilité de renforcer les actions de chasse dans les zones identifiées comme plus sensibles à la pression du gibier.

Pour argumenter nos demandes futures auprès des chasseurs, une action de Fransylva Loire, en partenariat avec le CRPF, est en cours. Il s'agit de mettre en place deux fiches signalement :

- l'une pour signaler, à titre préventif, la mise en régénération (naturelle ou artificielle) d'une parcelle ;
- l'autre pour constater les dégâts de gibier. Plus il y aura de remontées de la part des propriétaires, plus les résultats seront représentatifs (Cf *Forêts privées de la Loire* N°73).

La charte forestière du Pilat : Henri Méjean et Florent Tatin représentent le GSMP aux comités de pilotage (cf *Paysans de la Loire* du 14/12). Vous pouvez retrouver toutes les informations sur la Charte forestière du Pilat 2020-2026 sur le site de Fibois 42 (lien depuis le site du GSMP).

Notre projet 2020-2026 : « La forêt du Pilat : Tradition et Evolution ». Lors de la dernière assemblée générale, nous vous avons présenté succinctement (voir le compte-rendu de l'AG) un projet de reboisements avec des essences et une sylviculture aptes à faire face aux changements climatiques probables. Un dossier a été déposé au mois d'octobre auprès de la région AURA par l'intermédiaire du parc du Pilat. Notre dossier a été retenu et le financement validé. Nous avons sélectionné les plaquettes qui porteront l'expérimentation : avec l'appui du CRPF, la mise en oeuvre va donc bientôt démarrer.

La fin d'année 2020 a été marquée par la présentation d'une nouvelle assurance : Sylvassur Reconstitution. Un nouveau contrat d'assurance dommage a été négocié par Fransylva Loire, le Syndicat des propriétaires forestiers privés. A cette occasion, une journaliste du Progrès a recueilli le témoignage d'Antoine Crozet, l'un de nos adhérents (voir le Progrès, éd. du Gier du 25/12/2020).

Cette action ainsi que celle déjà évoquée à propos de l'équilibre forêt-gibier montrent les actions communes conduites par le GSMP, en lien avec les autres groupements de sylviculteurs de la Loire et Fransylva Loire. Chacune de ces structures, à son niveau, apporte aux propriétaires forestiers toutes les informations autour de la forêt. Le CRPF nous apporte son soutien technique et ses conseils sylvicoles en toute neutralité.

2. Rapport financier

Le nombre d'adhérents (644) et les surfaces de forêt (8567 ha) sont en légère croissance. La petite baisse du montant des cotisations est due au décalage de quelques règlements d'un exercice sur l'autre.

Charges	2020	Produits	2020
Fransylva	6 406	Cotisations	20 096
Parlons forêt	3 960	Intérêts	81
Forêts de la Loire	2 521		
Assurances	1 981		
Déplacements et réunions	1 259		
Union Forestière	200		
Frais postaux - enveloppes	513		
Secrétariat	200		
Site internet	144		
Divers	255		
excédent	2 737		
TOTAL	20 177	TOTAL	20 177

Compte courant	1 157
Compte sur livret	26 137
total	27 294

Réserves	24 557
Résultat	2 737
Total	27 294

Les dépenses restent focalisées sur notre syndicat professionnel, les actions d'information et l'assurance responsabilité civile des adhérents.

Les frais postaux restent significatifs, même si les échanges privilégient la communication électronique (ajoutée à une baisse du stock d'enveloppes préaffranchies).

Nous incitons nos adhérents à nous communiquer leur adresse e-mail pour mieux les informer, à moindre coût et en simplifiant le travail des bénévoles.

Le résultat s'établit à 2 737€, ce qui porte les réserves à 27 294€.

3. Comment se présente l'année 2021 ?

Les dossiers de la chasse, de la charte forestière du Parc Naturel Régional du Pilat et le projet du groupement « tradition et évolution » vont continuer sur l'année 2021. Le conseil d'administration du groupement souhaite vous informer de ces travaux : il utilisera davantage le site internet comme moyen d'information.

Certaines rubriques existantes seront mises à jour (fiscalité, acteurs de la filière forêt-bois...) et de nouveaux liens seront insérés pour vous offrir l'accès à plus d'informations (équilibre forêt-gibier, charte forestière du Pilat...).

Pour faciliter la communication, nous vous invitons également à nous communiquer votre adresse e-mail.

Les sessions de formation se poursuivront : un cycle d'initiation Fogefor est programmé cette année, au mois de mai et juin. Ce cycle se déroulera en 2 sessions de 2 jours (vendredi et samedi), en salle le matin et sur le terrain l'après-midi, si les conditions sanitaires le permettent. Le Groupement des Sylviculteurs du Massif du Pilat participe au financement du Fogefor à hauteur d'1€ par adhérent. Le coût du stage s'élève à 40€ + 5 € pour l'association Fogefor. Le cycle sera animé par l'équipe CRPF Loire.

Quel que soit le sujet, si vous avez des questions, notamment relatives au site internet du Groupement, les administrateurs sont à votre disposition pour y répondre : contact@sylviculteurs-du-pilat.fr

Les perspectives financières pour 2021 s'inscrivent dans la continuité. Si le projet d'expérimentation suit son cours, notre fonds de roulement sera utilisé pour avancer les dépenses dans l'attente de la collecte des subventions, et la contribution du GSMP impactera le résultat. Les cotisations demeurent inchangées.

Reste une question. Il va manquer quelque chose aux adhérents du groupement : le moment d'échanges et de convivialité de l'assemblée générale. C'est pourquoi le conseil d'administration envisage d'organiser une rencontre d'une demi-journée en forêt autour d'un sujet qui intéresse le plus grand nombre : la question des éclaircies. Retenez dès à présent la date du 3 juillet 2021. Suivant l'évolution des contraintes sanitaires, il se peut que ce programme soit modifié. Toutes les réunions prévues pour 2021 sont publiées sur le site et confirmées ou annulées au moins 1 semaine à l'avance.

En 2021, nous solliciterons nos adhérents pour deux actions. Nous souhaitons renforcer notre présence sur la forêt du Pilat et nous lançons une opération de parrainage : nous proposons à chaque adhérent de parrainer un nouvel adhérent (un voisin forestier, un membre de sa famille, une connaissance...). Le meilleur parrain 2021 sera mis à l'honneur lors de l'AG 2022.

Par ailleurs, n'oubliez pas que nous avons toujours besoin de volontaires pour les relevés des plaquettes en forêt.

4. Résolutions et résultat des votes

Exactement 100 adhérents ont voté : 78 par internet, 22 sous forme papier.

Première résolution : l'assemblée générale approuve le rapport moral.

pour	100
contre	0
abstention	0

La résolution est approuvée.

Seconde résolution : l'assemblée générale approuve le rapport financier.

pour	100
contre	0
abstention	0

La résolution est approuvée.

Troisième résolution : l'assemblée générale nomme Sandrine RUSSIER administratrice pour une durée de trois ans.

pour	98
contre	0
abstention	2

La résolution est approuvée.

Quatrième résolution : l'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Florent TATIN pour une durée de trois ans.

pour	97
contre	2
abstention	1

La résolution est approuvée.

Le conseil d'administration remercie les adhérents pour leur mobilisation et leur confiance.

Pour favoriser le partage d'informations, une meilleure écoute entre adhérents et la convivialité qui doit prévaloir dans une association, le conseil a prévu, avec le CRPF, d'organiser une réunion en forêt¹ sur un thème mobilisateur : l'enjeu des éclaircies

Cette réunion est prévue le 3 juillet.

Le conseil invite les adhérents à réserver dès à présent cette date et précisera dès que possible les modalités d'organisation.

Le président

¹ Si bien sûr les conditions sanitaires le permettent.